

**ARCADES DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 93 Avenue Henri Fréville – 35200 RENNES**  
**790 726 855 RCS RENNES**

---

<b>PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE</b> <b>DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>
--

*L'an deux-mille-vingt-quatre,  
Le premier janvier,  
A quatorze heures,  
Au siège social,*

*La société BWOOD, société par actions simplifiée, au capital de 10 773 360 euros, dont le siège social est sis 10 place de Vendôme – 75001 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 393 754 023, représentée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en qualité de Président.*

Associée unique et seule Présidente de la Société *ARCADES DISTRIBUTION*,

**A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

- *Démission de Madame Léa BERTIN de ses fonctions de Directeur Général :*
- *Nomination de la société S.C.L.B. en qualité de Directeur Général ;*
- *Pouvoir en vue des formalités.*

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Léa BERTIN, de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

L'associée unique lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de *Madame Léa BERTIN* :

La société S.C.L.B., société civile, au capital de 100 euros, dont le siège social est sis 93 Avenue Henri Fréville – 35200 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 807 447 263, représentant par Madame Léa BERTIN, en qualité de gérante, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

*La société S.C.L.B. exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.*

*La société S.C.L.B. est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.*

*La société S.C.L.B. représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.*

## **SECONDE DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

*La société BWOOD,  
Représentée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en qualité de Président.*